



de Vous à Nous!

LETTRE D'INFORMATION // NEWSLETTER // JANVIER 2021

Édito

Nous voici donc en 2021 et j'espère que ces fêtes furent douces et que vous aurez partagé des moments de bonheur avec vos proches. Mon équipe de conseillers se joint à moi pour vous souhaiter une année plus heureuse, plus sereine. Je veux ici vous remercier pour avoir si bien accepté les restrictions dues aux consignes sanitaires et pour votre solidarité envers les commerçants et producteurs rattachés à Gargas. Merci à mon équipe et aux agents municipaux mobilisés au service de la

commune. Nous sommes conscients des répercussions qu'occasionne cette crise sanitaire. Le monde associatif, les commerçants, les entreprises, les artisans et les agriculteurs sont mis à rude épreuve. Courage à nos associations privées d'activités. Gardez toute votre motivation et l'envie de proposer de belles animations lors de jours meilleurs. Chacun de nous est à son niveau un maillon de l'économie locale. Abordons 2021 dans la volonté de continuer à

participer à la vie du village, de maintenir pour tous l'environnement de bien-être et la qualité de vie que nous avons su préserver ici depuis tant d'années. Prenez plaisir à faire vivre notre belle commune! Bravo à la créativité des Gargassiens qui enluminent notre village en décorant leurs maisons et jardins par des illuminations magnifiques. Et pourquoi pas un concours en 2021?

Soyons prudents.
Portez-vous bien.
Avec mon dévouement.



Madame Le Maire,
Laurence Le Roy

« Nous devons être le changement que nous souhaitons voir demain dans le monde. Gandhi »

Zoom



Bus intercommunal de services publics itinérants

GUICHET MOBILE GRATUIT ET CONFIDENTIEL
LE LIEN passe à Gargas!

Place Cœur village
chaque mois de 9h à 12h
(1^{er} vendredi et 4^e lundi)

Accueil, orientation, aide pour toutes vos démarches
(emploi, santé, impôts... etc.)
Bus intercommunal avec libre accès
visioconférence, Wi-Fi, tablette, imprimante...

04 90 04 49 70 / 07 85 10 33 80
lelien@paysapt-luberon.fr

Au revoir 2020!



► Nous aimons nos anciens

Le traditionnel colis de Noël leur a été remis en respectant les mesures sanitaires, lors de la journée du 22 décembre dernier, dans la salle polyvalente, en présence de Madame le Maire, de l'adjointe aux affaires sociales et son équipe. Ce fut pour tous un réel plaisir d'échanger en cette occasion. Madame le Maire et l'équipe de l'action sociale rappellent à tous que, si la Covid 19 a fait annuler le repas de Noël, l'espoir demeure de pouvoir les inviter en 2021 au tout premier « repas de printemps ».

Recevez

« De vous à nous » par Internet

Envoyez votre mail à communication@ville-gargas.com*

Bonjour 2021!

► Un joyeux NOËL des enfants en 2020...

Le 17 décembre, les mains pleines de friandises, le Père Noël en personne a fait halte à la cantine de l'école élémentaire lors du déjeuner préparé par nos cantinières, que nous remercions. Les enfants, qui méritaient bien cette visite surprise vu la bonne humeur dont ils ont fait preuve face au protocole sanitaire prolongé, ont applaudi à tout rompre ce joyeux intermède gourmand.

► Et un beau projet avec eux en 2021 !

Les grands thèmes comme l'environnement ou la solidarité n'échappent pas aux enfants, si jeunes soient-ils. Par leur énergie de vie et leur candeur, ils sont une étonnante force de proposition, mais il leur faut comprendre comment fonctionne une municipalité, comment se conçoit, se partage et aboutit un projet.

Nous aimerions ainsi que la rentrée 2021 voie se constituer un Conseil Municipal des Enfants qui leur permettra de faire entendre leur parole dans l'intérêt de tous. Ce projet inscrit dans nos engagements électoraux prendra forme avec l'aide d'encadrants volontaires (parents, enseignants...) que nous sensibiliserons à ce projet dès ce printemps.



Le Noël des enfants à la cantine

VOUS NOUS AVEZ DIT...

Suite à notre première newsletter, nos administrés ont émis leur satisfaction de lire des informations sur notre village. Nous vous invitons à vous exprimer : cette rubrique est la vôtre. Ainsi parlons-nous cette fois « des chiens et des hommes »... et de l'éclairage nocturne.

► Laissez ou... laisser aller

Il y a des chiens sages et des chiens impulsifs, on peut les aimer ou les craindre, à tort ou à raison. Pour notre protection et celle de nos animaux de compagnie, que dit la loi... et que dicte le civisme ? En termes d'assurance civile, il est préférable de clôturer l'habitation pour éviter que le chien livré à son seul instinct n'aille vagabonder, nuire au voisinage, voire être à l'origine de désastres dont vous serez tenus responsables.

Selon le règlement sanitaire départemental, les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.

Sur les sentiers forestiers, vous êtes en droit de libérer le chien tout en le gardant proche : il est considéré « en état de divagation », s'il est à plus de 100 mètres, hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel (cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou pour un chien de garde d'un troupeau).

Dans les bois et forêts, entre le 15 avril et le 30 juin, un chien doit être tenu en laisse, ne pas divaguer dans les terres cultivées, les prés, les vignes, les vergers, les bois, les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement.

Cet article fait suite aux interrogations de nos administrés.

► Ici les chiens sont propres

Comme annoncé lors de notre campagne électorale, nous allons installer dans le village des bornes de propreté canine, avec des sachets biodégradables pour ramasser immédiatement les inévitables déjections de son animal. Cela sera sûrement pour le plus grand plaisir des maîtres, souvent pris au dépourvu, et bien sûr des habitants!



Circodella - Adobe Stock

► Éclairage nocturne

Plusieurs hameaux nous ont demandé d'éteindre de minuit à 5h du matin, dans un souci d'économie (environ 40%) et environnemental, au regard de la pollution nocturne. En effet, la lumière, qui est la deuxième cause de mortalité des insectes, a un fort impact sur la biodiversité (désorientation des oiseaux, chauve-souris, etc.). Comme cette décision doit concerner tout notre village, **merci de nous donner votre position** par mail à info@ville-gargas.fr ou par courrier déposé à l'accueil de la mairie et adressé à Madame le Maire.

Urbanisme et qualité de vie

► Une mise aux normes de plus dans notre village

Obligation est faite aux établissements recevant du public de s'équiper de défibrillateurs automatisés externes (art. L. 123-5 et L. 123-6 du code de la construction et de l'habitation et L. 5233-1 du code de la santé publique).

En sus du renouvellement de l'appareil posé au seuil de la mairie, nous avons donc étoffé notre équipement sur quatre sites :

- sous le préau de l'école primaire
- dans la salle de garderie de l'école maternelle
- à l'entrée extérieure du Gymnase
- à l'entrée de la salle polyvalente

La salle du Chêne sera également équipée en 2021.

solidarité réactive

Nous remercions les Gargassiens d'avoir répondu en grand nombre au formulaire d'enregistrement qui leur a été envoyé. Cette démarche nous permet de vous accompagner dans le cas d'une situation particulière ou difficile.

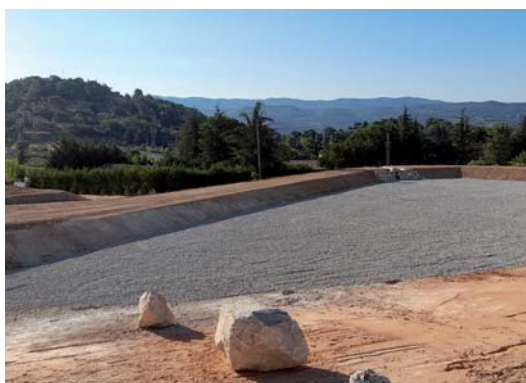
Toutefois, ce formulaire n'est pas uniquement réservé aux personnes en situation d'isolement ou de handicap... il est le lien avec notre service social afin de pouvoir prendre contact et être présent à vos côtés. En effet, il peut également être utile pour toute personne souhaitant une aide du CCAS en certains moments de la vie quotidienne.

N'hésitez pas à demander ce formulaire auprès de :
Madame LAURENT Marie-José au 04 90 74 94 26

Sachez que ce document établi sur la base du volontariat est strictement confidentiel (Loi informatique et libertés du 20 juin 2018)

Le bassin des Sauvans

Sa taille impressionnante et sa position dominante peuvent susciter une crainte. Or ce bassin a justement été conçu pour domestiquer les eaux des pluies torrentielles.



Avec le réchauffement de la planète, les « épisodes méditerranéens » multiplient les ondées importantes et brutales. Le sol argileux de Gargas les absorbe très mal ; le quartier ouest comprenant le lotissement de la Cerisaie fut inondé 3 fois en 32 ans et pourrait l'être encore !

Un cabinet d'ingénierie est donc mandaté en 2016 pour identifier les origines et les axes d'écoulement des eaux pluviales se déversant majoritairement sur cette zone.

> Trois constats ont émergé de l'étude hydraulique de CEREG :

- un « bassin versant » important : la Cerisaie, les Janselmes, la Choque, les Sauvans et les Serres,
- rue Henri Bosco, des écoulements traversant jardins et fossés pour s'accumuler sur la zone basse du village,
- le débordement des eaux pluviales lié à l'insuffisance du réseau de collecte existant, au regard des quantités d'eau se déversant mais aussi du développement urbain.

La municipalité lance donc les travaux en amont de la rue Henri Bosco, avec une subvention au titre de la DETR 2019 (État) à hauteur de 31,28% du montant total (185 233 euros TTC).

> **Objectif éthique :** protéger la commune et ses habitants tout en respectant la nature... donc canaliser le passage des eaux en zones habitées mais les laisser cheminer pour respecter l'environnement.



Des fossés de drainage en pleine terre ont été creusés depuis les Sauvans et les Serres pour desservir un vaste bassin dit « d'écrêtement des eaux », dont le fond poreux et gravillonné assure une vidange naturelle. L'évacuation des eaux collectées est assurée par un réseau aérien associé à un réseau enterré, ce dernier étant calibré pour maîtriser le débit. D'une capacité de stockage de 3 200 m³, calculée pour gérer les pluies dites « décennales », l'ouvrage comporte un réseau de surverse canalisé par une noue (photos ci-contre). Il se vide en moins de 24 h : pas d'eau stagnante en rétention !

Cet important chantier (4 000 m² d'emprise !) a pris fin en septembre 2020.

La végétation va pouvoir l'occuper en douceur. Le bassin des Sauvans est aujourd'hui le garant silencieux de la tranquillité de tous.

Le réseau de surverse



La municipalité en action

Cette année 2020 restera dans les mémoires. Covid-19, Confinement, Couvre-Feu... Une activité économique ralentie, mais notre commune, malgré les contraintes et les difficultés, a continué à investir pour les gargassiens sans avoir recours à l'emprunt et en maintenant des finances saines. Sur l'exercice 2020, 1 060 000 € de dépenses* d'équipement ont ainsi été réalisées.

Les principales dépenses d'investissement sont :

- installation de la climatisation (Point Cyber, Bibliothèque, Classe 6 et réfectoire école élémentaire, local kinésithérapeutes et logement communal Montée de l'église) pour un montant total de 48 358 €* (subvention de l'État : 24 469 €);
- acquisition d'un véhicule GNV avec Benne : 54 480 €* (subvention de 17 000 €);
- installation de 3 tableaux numériques interactifs à l'école élémentaire : 9 457 €*;
- renouvellement du parc informatique du point cyber : 3 229 €*;
- dépenses liées au Covid-19;
- acquisition de 5 défibrillateurs : 7 056 €*.

Les deux dépenses majeures de l'exercice 2020 correspondent au bassin des Sauvans (voir article « le dossier du mois ») et à un ambitieux programme de voirie (montant des travaux : 623 331 €*; subvention de 74 354 €), comprenant la réfection totale ou partielle de plusieurs voies communales.

La municipalité se projette déjà sur les investissements 2021 avec notamment :

- la restauration des « registres terriers » qui ont une valeur patrimoniale remarquable (montant des travaux : 22 049 €* (subvention de 14 689 € soit 80% du montant hors taxes);
- des travaux de voirie (priorisation des travaux et estimations en cours);
- la mise en accessibilité de la Mairie (estimation de 365 536 €*; 2 subventions obtenues : l'État pour 71 571 € et le département pour 125 120 € soit total subventions = 196 691 €).

Constituer des dossiers de demande de subvention auprès de nos partenaires est une des conditions pour financer nos projets. C'est un travail long et parfois complexe que nous nous attachons à réaliser avec efficacité.

*Toutes les dépenses sont comprises ici en TTC.

ERRATUM : sur la lettre de décembre, pour les listes « Gargas 2020 avec vous » et « Une nouvelle équipe au service de Gargas » : par (la majorité) remplacé à (la majorité)

Paroles d'élus

➤ Deux conseillers municipaux, Messieurs Berthemet et Monnier, initialement rattachés à ma liste « S'unir pour l'avenir de Gargas », ont souhaité se retirer de la majorité municipale. J'en prends donc acte et leur souhaite bonne continuation au sein du conseil municipal, au service de l'intérêt général.

➤ Monsieur Bouxom, conseiller municipal de la liste d'opposition « Une nouvelle équipe au service de Gargas » a émis le 23 novembre 2020 un recours gracieux par lequel il sollicite notamment la modification de l'article 24 du règlement intérieur du conseil municipal, portant sur l'espace réservé à l'expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale.

Les quotas définissant l'espace de libre expression alloué dans la rubrique « Paroles d'élus » avaient fait l'objet d'une réunion de travail de l'ensemble des élus le 12 octobre 2020. Suite aux observations et ajustements, le règlement intérieur du conseil municipal a été soumis au vote le 21 octobre 2020 et adopté à une très large majorité (22 voix pour et une seule abstention).

Revoir ces quotas nécessite de convoquer à nouveau l'ensemble du conseil pour en débattre.

Dans un réel esprit de concertation, à l'écoute de cette demande, j'inscrirai à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal la révision de cet article.

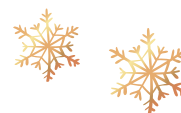
➤ Certains administrés ont reçu en boîte à lettres un courrier laissant penser à une invitation festive émise par Maxime Bey et moi-même. J'espère sincèrement que chacun aura compris que ce message était un faux, un montage photo de très mauvais goût tout comme les propos mensongers sur certains panneaux municipaux émis par des anonymes sans scrupule ni honnêteté.

Laurence Le Roy « S'unir pour l'avenir de Gargas »

Rétrospective 2020 sur notre site internet

La cérémonie des vœux de Madame le Maire n'aura pas lieu à cause des mesures sanitaires liées à la Covid 19. Nous ne fêterons donc pas ensemble la nouvelle année, mais nous pouvons partager un des éléments traditionnels de cette soirée : le diaporama des actions de votre municipalité, des animations de l'été et d'autres événements auxquels vous aviez pu participer. Faute de vous le projeter aux murs du réfectoire, autour du verre de l'amitié, nous vous proposons de le visualiser en le téléchargeant sur le site internet... une occasion pour chacun de revivre ou découvrir ce qui a fait de 2020 une année finalement pas comme les autres !

www.ville-gargas.fr



Paroles d'élus

Chers(es) Gargassiens(es),
l'espace de 400 caractères accordé par la majorité, ne permet pas à la liste « Gargas avec vous » une réelle expression.

Nous avons décidé de créer notre propre espace de communication.

Il sera plus à l'écoute de tous, et ne souffrira pas de limites.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Thierry Armant, conseiller municipal

Paroles d'élus

Cher(e)s Gargassien(ne)s,
Meilleurs vœux, en espérant que l'espace de 200 caractères, accordé à la liste « Une Nouvelle équipe au service de GARGAS » pour s'exprimer en 2021 le permette. Bonnes fêtes de fin d'année à vous et à vos familles. Bien à vous.

Pascal Bouxom, conseiller municipal